

# BIBLIOTHÈQUES DE COMITÉS D'ENTREPRISE

## comment vous mettre en règle avec les obligations du droit de prêt ?

### Quels sont les organismes qui accueillent du public pour le prêt ?

- bibliothèques de l'enseignement supérieur,
- bibliothèques de lecture publique,
- bibliothèques de comités d'entreprise,
- autres bibliothèques répondant aux critères suivants :
  - mise à disposition d'un public d'un fonds documentaire,
  - affectation au prêt de la majorité des livres achetés,
  - caractère régulier et organisé de l'activité de prêt,
  - existence d'usagers inscrits individuels ou collectifs.

### Quelles sont les acquisitions à déclarer ?

Votre bibliothèque ou centre de documentation entre-t-elle dans l'une de ces catégories ?

La déclaration de ses achats est obligatoire pour tous les livres acquis depuis le 1<sup>er</sup> août 2003\*.

\* soit hors procédure de marché public, soit en exécution d'un marché public dont la date d'envoi à publication de l'appel d'offres est postérieure au 1<sup>er</sup> août 2003.

### Le contenu des déclarations

- S'inscrire,
- Vérifier le Gencod de ses fournisseurs de livres depuis le 1<sup>er</sup> août 2003,
- Saisir en ligne les montants globaux des factures, sans le détail des titres ni des prix des livres achetés.

### Comment déclarer ?

● **En ligne** : sur le site général de la Sofia, [www.la-sofia.org](http://www.la-sofia.org), rubrique droit de prêt ou directement sur [www.la-sofiabibliotheque.org](http://www.la-sofiabibliotheque.org)

● **En EDI**, (Échanges de Données Informatisées), en vous rapprochant de la Sofia qui vous communiquera le cahier des charges vous permettant de développer vos propres automates de transmission. La solution EDI est de loin la moins contraignante et la plus fiable.

### Quand déclarer ?

Dès réception du courrier nominatif qui vous y invitera en février prochain. Il comportera votre Gencod et votre numéro de pré inscription.

*Pour accomplir ces opérations, vous disposerez d'un **guide d'utilisation** qui vous sera adressé par la Sofia sous forme de brochure ou que vous pourrez consulter en ligne et imprimer.*



SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES INTÉRÊTS  
DES AUTEURS DE L'ÉCRIT

[www.la-sofia.org](http://www.la-sofia.org)

20, RUE DES GRANDS AUGUSTINS - 75006 PARIS

 **N°Azur 0 810 034 034**

PRIX APPEL LOCAL

TÉLÉCOPIE : 01 44 07 57 40

COURRIEL : [droitdepret@la-sofia.org](mailto:droitdepret@la-sofia.org)